



SEANCE DU 27 JUIN 2019

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 + 3 procurations
Date de la convocation : 21/06/2019
Date d'affichage : 21/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BORDG Gilles, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, SALVADOR Julien, TOURNIER Christine

Procurations : Mme CHARTIER Emilie à M. MAZIERES Nicolas, Mme FALIU Annie à M. CAZALS Jean-François, Mme PUJOL Marlène à Mme ALBERT Jeannine

Absents : COUSSOLLE Béatrice, KNAFF Barbara, PELEJA Oriane, PRUJA Jacques, TAULET Jacques

Secrétaire de séance : M. MAZIERES Nicolas a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°41/2019 : MOTION POUR LE MAINTIEN DES TRESORERIES DE PROXIMITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du Ministre de l'Action et des Comptes Publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emploi à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le Gouvernement promet les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « Maisons France Services » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le Gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France Services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc ...) et seraient remplacés par une « Maison France Services » la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des Finances Publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune, cela pourrait se traduire par la fermeture de la Thuir.

La fermeture de la Trésorerie pénalisera d'abord la population.

Les conséquences évidentes de la fermeture de la Trésorerie seront des conséquences supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint.

En outre, il faut rappeler l'importance d'une Trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DEMANDE** au Gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service de proximité,
- **DEMANDE** que la Trésorerie de THUIR soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente motion aux services de la DGFIP,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- > dépôt en Préfecture le : 02/07/2019
- > Affichage le : 02/07/2019

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.